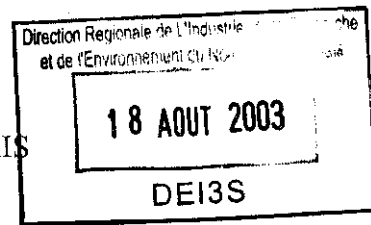




PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS



DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DE LA CITOYENNETÉ
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET MINIER
DCVC-EIM-CT/FT-n°2003- 322

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de MAZINGARBE

Société GRANDE PAROISSE

ARRETE IMPOSANT DES PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de l'Environnement ;

W le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 1989 ayant autorisé la Société GRANDE PAROISSE à exploiter une usine de nitrate d'ammonium à MAZINGARBE ;

W le rapport de M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des Installations Classées en date du 1^{er} juillet 2003 ;

VU l'envoi des propositions de M. l'Inspecteur des installations classées au pétitionnaire en date du 2 juillet 2003 ;

VU la délibération du Conseil départemental d'hygiène en date du 11 juillet 2003 à la séance duquel le pétitionnaire était absent ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'imposer à la Société GRANDE PAROISSE des prescriptions complémentaires suite à l'étude des dangers relative à l'installation de stockage d'acide nitrique ;

VU l'envoi du projet d'arrêté au pétitionnaire en date du 23 juillet 2003 ;

./

Considérant que la Société GRANDE PAROISSE n'a pas formulé d'observations dans le délai réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°02-10-357 en date du 26 juillet 2002 portant délégation de signature ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

La Société GRANDE PAROISSE à MAZINGARBE, dont le siège social est situé La Défense 10, **4**, Cours Michelet (92800) PUTEAUX, est tenue de respecter les prescriptions suivantes du présent arrêté qui s'appliquent à l'ensemble des installations qu'elle exploite à MAZINBARGE (62160).

ARTICLE 2

Les informations complémentaires requises par l'examen de l'étude des dangers adressée à l'Inspection des installations classées par courrier JY. BURET du 20 juillet 2000 et du 26 décembre 2001 et citées dans le présent article seront remises dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

A) Etude de juillet 2000

➤ Liste des remarques particulières :

Page 17186 - 2.3.5.	Effet d'un impact sur le stockage ? préciser la date de la dernière étude foudre.
Page 18/86 – 2.4.3. et page 69/86 – 4.4.1.1.1.	Caractéristiques sismiques : Résistance au séisme majoré à préciser,
Page 19/86 – 2.4.4.	Stabilité du sol : Préciser comment elle est vérifiée (tassement de terrain probable).
Page 19/86 – 2.4.5.	Caractéristiques hydrogéologiques : Préciser les risques d'inondations potentiels et leurs effets (débordement du Surgeon)
Pages 20 et 21186 -- 2.4.5.2. et 2.4.5.3.	Contrôle de la qualité des eaux souterraines : Préciser les moyens de protection des ouvrages en place.

Page 23186 – 2.5.2.1.	Description générale des informations : Quelles sont les conséquences d'une perte d'utilité (eau, vapeur, air) ?
Page 25186 – 2.5.3.1.	Réseau d'évacuation : Quels sont les moyens (bassin tampon.. .) mis en œuvre pour éviter une pollution en cas d'épandage (eaux pluviales et non chargées des bâtiments de la zone sud-ouest) ?
Page 56/86 – 3.1.2.	Cheminement de l'acide nitrique Quels sont les moyens mis en œuvre pour le contrôle des niveaux des réservoirs R1 et R 2 (et le transfert au R 8) ?
Page 60186 – 3.3.1	Description des réservoirs de stockage : . Préciser la nature des vannes et commandes (sécurité positive, actionneurs,. ..). . Quels sont la procédure ou les automatismes mis en place en cas d'alarme niveau haut ?
Page 61/86 – 3.3.2.	Cuvette de rétention : . Le bassin n°2 est-il résistant à l'acide ? . Comment est dimensionné le volume de craie de neutralisation ? . Quels sont les détecteurs présents dans la cuvette ? Les vannes télécommandées sont-elles asservies à ceux-ci ?
Page 62186 – 3.3.4.1.	Citernes routières : . La cuvette de rétention est-elle traitée anti-acide ?
Page 62186 – 3.3.4.2.	Citernes ferroviaires : . Y-a-t-il une cuvette de rétention ?
Page 67186 – 4.3.2.2.	Propriétés chimiques de l'acide nitrique : . Quelles sont les conséquences d'un épandage sur un véhicule routier (roues, moteur, comburant,. ..) ?
Page 73/86 – 4.4.1.4.	Effet domino : . Quelles sont les conséquences d'un effet missile sur le stockage ?
Page 74186 – 4.5.3.1.	Quelle est l'implantation de la fosse de neutralisation ?
Page 81186 – 6.2.1.	Critères de toxicité : . Utiliser les S.E.L. et S.E.I. définis par le M.E.D.D.
Page 83186 – 6.2.2.	Présentation de la méthode de calcul de dispersion mais aucun scénario n'y est associé. A préciser.

.../...

B) Etude de décembre 2001

➤ Liste des remarques particulières :

- Page 15/50 – 3.3 Description des installations :
 . Préciser les matériaux des canalisations (et accessoires : vannes,...) et leur résistance à la corrosion.
- Page 18/50 – 3.3.2. Cuvette de rétention :
 . Justifier du dimensionnement du caniveau reliant la cuvette de rétention au bassin de confinement.
- Page 25/50 – 4.2.1 Antécédents :
 . L'analyse des antécédents doit conduire à une étude sur la présence de matériaux combustibles indésirables, notamment :
 - procédure de lavage des citernes,
 - contrôle des achats des joints et pièces en contact avec l'acide,
 - vérification des citernes routières.
- Page 27/50 – 4.3.2.2. Propriétés chimiques :
 . Décrire la contamination possible par des produits organiques.
- Page 45/50 – 5.3. Définition du scénario :
 . Quelles sont les conséquences du flux thermique sur l'acide en milieu confiné, en faible volume (canalisation) ?

9 Liste des remarques générales :

A) Etude de juillet 2000

- Page 14/86 Environnement industriel :
 Pas de référence aux effets dominos d'un accident (notamment de et sur la Société Artésienne de Vinyle).
- . Le risque de formation d'hydrogène en réservoir métallique n'est pas abordé.
 . Préciser les contrôles faits afin de s'assurer de la concentration de l'acide.
 . Quels sont les risques d'explosion en cas d'épandage d'acide nitrique sur un camion ?

B) Etude de décembre 2001

- . Y-a-t'il possibilité de réaction exothermique de l'acide nitrique autoentretenu, catalysée,... ?
- . Le refroidissement des réservoirs a-t-il été envisagé ? (cf. fiche de dossier de sécurité – 5.3.).
 .../...

ARTICLE 3 :

Cette étude des dangers, complétée dans le cadre de l'article 2 ci-dessus, sera soumise dans son ensemble à l'analyse critique d'un tiers expert.

Le choix du tiers expert sera soumis à l'accord de l'Inspection des Installations Classées.

Ce tiers expert aura pour mission, eu égard à l'état de l'art, aux techniques disponibles et à l'environnement de l'établissement, de dégager un avis sur la pertinence des mesures de sécurité figurant dans l'étude des dangers, d'identifier les points faibles, les possibilités d'amélioration.

Le tiers expert pourra être amené à considérer des scénarios complémentaires à ceux pris en compte par l'exploitant dont certains paramètres seraient jugés par le tiers expert insuffisamment pénalisants.

Les documents génériques à l'établissement décrivant la politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) et le système de gestion de la sécurité (SGS), intégrés à l'étude des dangers, seront également soumis à l'analyse critique mais ne doivent pas en constituer un objectif principal. Cet examen des documents génériques ne vise pas à constituer une validation du système de gestion de la sécurité (SGS) par le tiers expert.

Le rapport du tiers expert sera remis à M. le Préfet en deux exemplaires dans un délai de quatre mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

L'exploitant réalisera une étude technico-économique, qui étudiera les possibilités de réduction du risque à la source pour la partie d'établissement, objet de l'étude des dangers citée à l'article 2 du présent arrêté. Cette étude technico-économique devra envisager la suppression, la réduction, le remplacement des substances dangereuses, la mise en œuvre de technologies intrinsèquement plus sûres,... et afficher les avantages et inconvénients de chaque situation envisagée.

Cette étude technico-économique sera remise à M. le Préfet dans un délai de quatre mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Délai et voie de recours (article L 514-6 du Code de l'Environnement) : la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant et de quatre ans pour les tiers. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 6 :

Une copie du présent arrêté est déposée à la Mairie de MAZINGARBE et peut y être consultée.

.../...

Un extrait de cet arrêté imposant des prescriptions complémentaires pour l'exploitation de cette installation sera affiché en Mairie de MAZINGARBE pendant une durée minimale d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de cette commune.

Ce même extrait d'arrêté sera affiché en permanence dans l'installation par l'exploitant.

ARTICLE 7 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, M. le Sous-préfet de LENS et M. l'Inspecteur des Installations Classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Directeur de la Société GRANDE PAROISSE et au Maire de la commune de MAZINGARBE.

ARRAS, le 13 août 2003

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, chargé de mission,

Signé : Michel PROVOST

Ampliation destinée à :

M. le Directeur de la Société Grande Paroisse

Usine de MAZINGARBE B.P. 49 (62160) BULLY-LES-MINES

M. le Maire de MAZINGARBE

M. le Sous-préfet de LENS

M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement _____
Inspecteur des installations classées à DOUAI

Dossier

Chrono

Pour le Préfet,
Le Secrétaire administratif délégué,

Michel EVRARD.

ETUDE DE DANGERS – INSTALLATION DE STOCKAGE D'ACIDE NITRIQUE

A) Document « Révision 1 – juillet 2000 »

➤ Liste des remarques particulières :

Page 17/86 - 2.3.5.	Effet d'un impact sur le stockage ? préciser la date de la dernière étude foudre.
Page 18/86 - 2.4.3. et page 69/86 - 4.4.1.1.1.	Caractéristiques sismiques : Résistance au séisme majoré à préciser.
Page 19/86 – 2.4.4.	Stabilité du sol : Préciser comment elle est vérifiée (tassement de terrain probable).
Page 19/86 – 2.4.5.	Caractéristiques hydrogéologiques : Préciser les risques d'inondations potentiels et leurs effets (débordement du Surgeon).
Pages 20 et 21/86 – 2.4.5.2. et 2.4.5.3.	Contrôle de la qualité des eaux souterraines : Préciser les moyens de protection des ouvrages en place.
Page 23/86 – 2.5.2.1.	Description générale des informations : Quelles sont les conséquences d'une perte d'utilité (eau, vapeur, air) ?
Page 25/86 – 2.5.3.1.	Réseau d'évacuation : Quels sont les moyens (bassin tampon,...) mis en œuvre pour éviter une pollution en cas d'épandage (eaux pluviales et non chargées des bâtiments de la zone sud-ouest) ?
Page 56/86 – 3.1.2.	Cheminement de l'acide nitrique Quels sont les moyens mis en œuvre pour le contrôle des niveaux des réservoirs R1 et R2 (et le transfert au R8) ?
Page 60/86 – 3.3.1.	Description des réservoirs de stockage : . Préciser la nature des vannes et commandes (sécurité positive, actionneurs,...). . Quels sont la procédure ou les automatismes mis en place en cas d'alarme niveau haut ?
Page 61/86 – 3.3.2.	Cuvette de rétention : . Le bassin n° 2 est-il résistant à l'acide ? . Comment est dimensionné le volume de craie de neutralisation ? . Quels sont les détecteurs présents dans la cuvette? Les vannes télécommandées sont-elles asservies à ceux-ci ?

Page 62/86 – 3.3.4.1.	Citernes routières : . La cuvette de rétention est-elle traitée anti-acide ?
Page 62/86 – 3.3.4.2.	Citernes ferroviaires : . Y-a-t'il une cuvette de rétention ?
Page 61/86 – 4.3.2.2.	Propriétés chimiques de l'acide nitrique : . Quelles sont les conséquences d'un épandage sur un véhicule routier (roues, moteur, comburant,..) ?
Page 131/86 – 4.4.1.4.	Effet domino : . Quelles sont les conséquences d'un effet missile sur le stockage ?
Page 77/86 – 4.5.3.1.	Quelle est l'implantation de la fosse de neutralisation ?
Page 81/86 – 6.2.1.	Critères de toxicité : . Utiliser les S.E.L. et S.E.I. définis par le M.E.D.D.
Page 83/86 – 6.2.2.	Présentation de la méthode de calcul de dispersion mais aucun scénario n'y est associé. A préciser.

➤ **Liste des remarques générales :**

Page 14/86	Environnement industriel : Pas de référence aux effets dominos d'un accident (notamment de et sur la Société Artésienne de Vinyle). . Le risque de formation d'hydrogène en réservoir métallique n'est pas abordé. . Préciser les contrôles faits afin de s'assurer de la concentration de l'acide. . Quels sont les risques d'explosion en cas d'épandage d'acide nitrique sur un camion ?
------------	--

B) Document « Révision 1 – décembre 2001 »

➤ **Liste des remarques particulières :**

Page 15/50 – 3.3.	Description des installations : . Préciser les matériaux des canalisations (et accessoires : vannes, ...) et leur résistance à la corrosion.
Page 18/50 – 3.3.2.	Cuvette de rétention : . Justifier du dimensionnement du caniveau reliant la cuvette de rétention au bassin de confinement.
Page 25/50 – 4.2.1.	Antécédents : . L'analyse des antécédents doit conduire à une étude sur la présence de matériaux combustibles indésirables, notamment : - procédure de lavage des citernes, - contrôle des achats des joints et pièces en contact avec l'acide, - vérification des citernes routières.

Page 27150 – 4.3.2.2.

Propriétés chimiques :

. Décrire la contamination possible par les produits organiques

Page 45/50 – 5.3.

Définition du scénario :

. Quelles sont les conséquences du flux thermique sur l'acide en milieu confiné, en faible volume (canalisation) ?

➤ **Liste des remarques générales :**

. Y-a-t'il possibilité de réaction exothermique de l'acide nitrique autoentretenue, catalysée, ... ?

. Le refroidissement des réservoirs a-t-il été envisagé ? (cf fiche de dossier de sécurité – 5.3.).

